



Paris, le 12 juin 2026

MONSIEUR EDOUARD GEFFRAY

Ministre de l'éducation nationale
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75007 Paris

*Copie : Mme Katia BEGUIN, présidente
du conseil national des programmes*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les observations de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage sur les projets de nouveaux programmes d'histoire-géographie du cycle 4 qui ont été ouverts à la concertation le mois dernier.

Notre intervention s'inscrit dans le cadre défini par la loi du 21 mai 2001 portant reconnaissance de l'esclavage et de la traite comme crime contre l'humanité, dite « loi TAUBIRA », dont notre institution est directement issue, et qui définit le cadre de la politique française de transmission la mémoire de l'esclavage, à travers notamment son article 2 (« *les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent* »).

A l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'adoption de ce texte, les plus hautes autorités de l'Etat ont eu l'occasion de rappeler l'importance qu'il revêt pour notre pays ; le 21 mai, le Président de la République a notamment insisté sur « le changement des programmes et tout ce qui nous reste à faire [pour] remettre la pleine place de cette histoire dans l'histoire de la République et de la France ».

La Fondation place ses remarques sur le présent projet de programme destiné au cycle 4 dans la continuité des prises de position qu'elle a exprimées ces six dernières années, notamment dans sa Note n°1 d'octobre 2020 (« L'esclavage dans les manuels et les programmes scolaires : 7 propositions ») et dans l'audition qu'Audrey CELESTINE, présidente du conseil scientifique de la Fondation et cosignataire du présent courrier a effectuée le 9 janvier 2025 devant le Conseil national des programmes.

Ces prises de position s'appuient sur une conviction forte, que les commémorations et débats auxquels les 25 ans de la loi TAUBIRA ont donné lieu n'ont fait que renforcer : celle que la connaissance de cette histoire est essentielle non seulement pour comprendre la place que l'esclavage et les combats pour l'abolition occupent dans notre histoire collective, mais également pour agir avec résolution à la réparation des conséquences que ce passé continue d'avoir sur notre société, en Hexagone, outre-mer et dans les relations



que la France continue d'avoir avec ses anciennes colonies. Nous notons que cette remarque générale est cohérente avec l'introduction d'une rubrique « Héritages » dans les projets de programmes soumis à la concertation, rubrique qui est destinée, d'après le document publié, à « souligner la portée d'une question, les permanences de longue durée », tout en aidant à « enrichir la culture générale de l'élève », en lien notamment avec « l'enseignement d'histoire des arts ».

Dans ce cadre, nous pensons qu'**il est nécessaire de renforcer la place de l'histoire de l'esclavage et des combats pour l'abolition dans les programmes scolaires**. Ce renforcement doit permettre aux élèves de France de mieux saisir quatre points essentiels de cette histoire, qui ont été largement illustrés par l'historiographie récente :

1. **L'universalité du phénomène de l'esclavage**, dans le temps comme dans l'espace, et les différentes manifestations que les formes extrêmes d'exploitation humaine ont prises dans l'économie, de l'Antiquité jusqu'à nos jours
2. **Les caractéristiques spécifiques de l'esclavage colonial** européen, et la place qu'il tient dans l'histoire (économique, politique, sociale, culturelle) de la France
3. **Les liens complexes entre esclavage et racisme**, que la Fondation a analysés dans sa Note n°3 de décembre 2023 (« Esclavage et racisme : une histoire liée »)
4. Enfin, et peut-être surtout, compte tenu de l'absence actuelle de cet aspect dans les programmes de l'enseignement général dans l'Hexagone, **l'importance majeure des résistances à l'esclavage et des combats pour son abolition** au sein de l'empire colonial français, et notamment le rôle que jouent dans l'histoire française comme dans l'histoire mondiale, **la révolution à Saint-Domingue / Haïti** et ses héritages nombreux et complexes ; il est à nos yeux **indispensable que cet événement inouï puisse être enseigné à tous les collégiens** de France.

De façon plus générale, la juxtaposition de certains repères historiques invite à des approches croisées qui peuvent s'avérer fécondes : par exemple, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la proclamation de l'émancipation des juifs en France en 1791, l'affirmation de la citoyenneté des libres de couleur en 1792, la première abolition de l'esclavage en 1794, s'opposant à l'absence de citoyenneté pour les femmes et au rétablissement de l'esclavage et des discriminations contre les libres de couleur en 1802 : cette mise en perspective permet de montrer que l'acquisition de la citoyenneté est un processus historique incertain, fragile, souvent contesté. Cette illustration offre une porte d'entrée pédagogique majeure pour traiter les questions de l'universalisme et de la lutte contre le racisme et le sexisme qui figurent dans les objectifs de formation civique et citoyenne.

Enfin, le fait de rappeler de façon systématique que, à partir du XVI^e siècle, les grands mouvements de l'histoire de la France concernent également des territoires et des populations situés hors d'Europe (peuples autochtones, colons et leurs descendants, captifs puis esclaves et leurs descendants), et que les évolutions et événements qui se sont déroulés dans ces territoires ont eu eux-mêmes des effets majeurs sur la métropole, permet d'inscrire la question de l'universel et la réalité de la diversité française dans une



perspective longue, ancrée dans l'histoire nationale, et qui résonne avec ses grandes dates et plus particulièrement avec les grands moments de la construction de la République.

Alors que le Président de la République a cette année annoncé sa volonté d'ouvrir en France et avec nos partenaires à l'international une conversation sur les réparations de l'esclavage, nous souhaitons que cette nouvelle révision des programmes permette d'avancer dans cette direction, tout en comblant les manques relevés depuis plusieurs années dans les programmes actuels.

Il ne s'agit pas seulement de partager avec les élèves de France les derniers états de la connaissance sur ces pages essentielles de notre histoire commune. Il s'agit aussi de les aider à mieux saisir comment ce passé continué de peser sur notre présent, sur notre société et sur les relations que nous entretenons avec les pays du Sud, et à mieux comprendre l'origine, la valeur et l'actualité des principes universels de liberté, d'égalité et de fraternité qui forment le socle des valeurs de la République.

Progresser significativement dans ces directions serait pour le ministère de l'Éducation nationale la meilleure manière à notre sens de marquer le 25^{ème} anniversaire de la loi du 21 mai 2001 par laquelle la France a reconnu l'esclavage et la traite comme crime contre l'humanité.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.


Jean-Marc AYRAULT


Audrey CELESTINE



ANNEXE
Commentaires sur les projets de nouveaux programmes d'Histoire-Géographie
Cycle 4

Histoire 5^{ème} / Thème 1 : L'empire romain : un empire méditerranéen du III^e siècle av. J.-C. au Ve siècle ap. J.-C.

La présence de l'esclavage dans la société romaine doit être mentionnée, comme elle l'est dans le thème 4 du Cycle 3 en 6^{ème} s'agissant du monde grec.

Histoire 5^{ème} / Thème 2 : L'Occident latin médiéval : religion, politique et société (Ve-fin XVe siècle).

Dans les attendus sur la vie quotidienne des paysans et des paysannes, préciser l'évolution de leur statut juridique (avant et après l'abolition du servage), afin de montrer les évolutions du travail entre l'Antiquité (où l'on évoque l'esclavage) et les Temps Modernes qui voient la réapparition en France de l'esclavage, dans le contexte de la première colonisation.

Histoire 5^{ème} / Thème 4 : Les empires musulmans médiévaux du VII^e au XVe siècle : unité et diversité.

Il faut mentionner l'apparition et l'essor de la traite transsaharienne (terme à faire figurer dans les mots-clés) parmi les aspects des « espaces de contacts et d'échanges entre l'Europe, l'Afrique et l'Orient » qui figurent dans les objectifs d'apprentissage.

Histoire 5^{ème} / Thème 5 : L'Europe et le monde, l'Europe dans le monde (XVe- premier tiers XVI^e siècles)

La naissance du système esclavagiste colonial fondé sur la traite et la plantation doit être parmi les objectifs d'apprentissage de ce cadre. Deux éléments peuvent servir d'illustration : dans le cadre des contacts noués entre l'Europe et l'Afrique dès le XVe siècle, l'invention par le Portugal du modèle de la plantation esclavagiste à Sao Tomé (le terme « plantation » doit figurer dans les mots-clés dès cette séquence), et dans le cadre des bases de la conquête des Amériques, l'asiento concédé par l'Espagne pour le commerce des esclaves destinés à ses colonies des Caraïbes et d'Amérique (1518, date à laquelle Charles Quint autorise la traite et l'esclavage dans l'empire espagnol américain, doit figurer dans les repères essentiels).

Histoire 4^{ème} / Thème 1 : Le temps long des mondialisations et des colonisations (du XVI^e siècle au début du XXI^e siècle)

L'approche globale sur quatre siècles de la mondialisation et des colonisations permet d'inscrire la première période de l'empire colonial français fondé sur l'esclavage à la fois dans le temps long de l'expansion européenne et dans le contexte plus large du phénomène colonial, dont la France n'est qu'un des exemples. En ce qui concerne les circuits économiques, il faut mentionner l'Océan Indien et l'existence de colonies esclavagistes françaises dans cette région.



Il est par ailleurs essentiel d'introduire dans les attendus des mentions aux résistances à la colonisation durant toute la période ; à cet égard, l'exemple de Saint-Domingue / Haïti (haut-lieu des combats pour la liberté et l'égalité dans les colonies sous la Révolution française, première révolte servile à renverser l'esclavage, première colonie dont les habitants dominés ont gagné l'indépendance, premier exemple de néo-colonialisme financier) doit être cité.

Le caractère thématique de cette séquence peut cependant déconcerter les élèves, dans la mesure où le phénomène colonial est abordé avant les régimes qui l'ont développé, et donc avec des repères temporels qui n'ont pas encore été assimilés.

Dans les attendus, l'évocation de l'expérience des personnes victimes de la traite et de l'esclavage doit être complétée d'exemples de résistances, sous ses différentes formes. Cette évocation doit par ailleurs se fonder principalement sur des sources historiques, qui pourront être trouvées dans les livrets pédagogiques « Travailler en esclavage », « Résister à l'esclavage » et « Femmes en esclavage » élaborés par la FME pour le concours de la Flamme de l'Égalité.

La révolution de Saint-Domingue/Haïti (1789-1804) doit par ailleurs figurer parmi les dates repères, de façon globale comme une rupture majeure dans cette chronologie de la colonisation, mais qui aura vocation à être examinée plus précisément dans les thèmes suivants.

Ajouter le sucre parmi les produits coloniaux mentionnés dans les héritages.

Histoire 4^{ème} / Thème 2 : Le roi et le royaume de France du début du XVI^e siècle à la veille de la Révolution.

La dimension coloniale du Royaume de France sur la période doit apparaître, en insistant d'une part sur le rôle de Louis XIV et Colbert (dont l'action a véritablement mis l'Etat au cœur du projet colonial, réalisant ainsi les ambitions de Richelieu) et d'autre part sur l'importance des colonies dans les « dynamiques économiques et sociales » de la France du 18^e siècle mentionnées dans les Questions. Elle peut ainsi être évoquée :

- dans les objectifs, en complément de l'analyse des dynamiques rurales et urbaines (à travers par exemple la dynamique urbaine des ports et de leur hinterland) ;
- dans les attendus, en mentionnant l'apparition du préjugé de couleur et les résistances qu'il a suscitées

L'Edit Royal de Louis XIV de 1685 (le « Code Noir ») doit par ailleurs figurer parmi les dates repères. La présence de personnes noires en France hexagonale peut être ajoutée à la liste des Héritages, avec des exemples (le chevalier de St-George, Zamor...).

Histoire 4^{ème} / Thème 3 : La France en révolution : monarchie, République, Empire de 1789 à 1815.

L'analyse des conséquences de la Révolution dans les colonies (citoyenneté des personnes de couleur, abolition de l'esclavage, « Liberté générale », avènement et chute de Toussaint Louverture) doit figurer parmi les attendus, en articulation avec les grands mouvements de la période mentionnés dans les Objectifs.



Approfondissement des éléments esquissés dans le Thème 1 du CM2, cette analyse permet d'illustrer les difficultés d'application de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dans les colonies, le rôle des abolitionnistes en métropole et des soulèvements des libres de couleur puis des esclaves dans les colonies dans la marche vers la « Liberté générale », l'importance de Toussaint Louverture. La décision de Bonaparte de rétablir l'esclavage est replacée dans le cadre de son ambition coloniale aux Amériques, et ses conséquences sont explicitées : indépendance d'Haïti, rétablissement de l'esclavage, institutionnalisation du préjugé de couleur.

Plusieurs dates importantes doivent apparaître dans les repères : l'abolition de 1794, le rétablissement de l'esclavage en 1802, l'indépendance d'Haïti en 1804

L'expression « Liberté générale » doit figurer dans les mots-clés.

Histoire 4^{ème} / Thème 4 : Un siècle de transformations et de bouleversements politiques, économiques et sociaux en France et en Europe de la fin du XVIIIe au début XXe siècle.

Si la colonisation a été abordée pour l'essentiel dans le thème 1, il est important dans cette partie de revenir sur les débats qu'elle a suscités dans la société française, notamment à travers l'opposition Ferry / Clemenceau, qui devrait être évoquée parmi les crises contemporaines de l'enracinement de la République mentionnées dans les Objectifs, et dont la date devrait figurer dans les repères.

Parmi les transformations de la société devrait également être mentionnée la naissance de la théorie pseudo-scientifique de l'inégalité des races humaines (Gobineau 1855) et ses réfutations (notamment par Anténor Firmin et Georges Clemenceau, tous deux en 1885). Le racisme doit figurer parmi les mots-clés, avec l'antisémitisme qui y figure déjà.

Histoire 3^{ème} / Thème 1 : L'Europe entre guerres et paix, 1919-1939.

Pour être cohérente avec les séquences précédentes (classe de 4^{ème}) et suivantes (décolonisation), la dimension coloniale des puissances européennes doit être mentionnée. Elle peut l'être notamment dans les attendus sur le bilan de la Grande guerre, en n'évoquant pas uniquement ses conséquences sur la carte de l'Europe mais aussi sur la carte du monde.

Histoire 3^{ème} / Thème 4 : La France en République de 1944 aux années 2000.

La décolonisation ayant été abordée dans le thème 3, il serait utile d'évoquer les enjeux post-coloniaux qui caractérisent les dernières décennies en France, en évoquant les questions mémorielles liées à cette histoire, à travers notamment le cas de la loi du 21 mai 2001.

